

## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 6 février 2017

Présents :

Franck RAYNAL - Éric MARTIN (à partir de l'aff DEL2017\_025) - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Irène MONLUN - Emmanuel MAGES (à partir de l'aff DEL2017\_025)- Pascale PAVONE - François SZTARK (à partir de l'aff DEL2017\_025) - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Didier BROUSSARD (à partir de l'aff DEL2017\_025) - Laurent DESPLAT - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR (jusqu'à DEL2017\_047)

Absents ayant donné procuration :

Éric MARTIN	procuration à	Sylvie TRAUTMANN (jusqu'à DEL2017_024)
Emmanuel MAGES	procuration à	Laurence MENEZO (jusqu'à DEL2017_024)
François SZTARK	procuration à	Irène MONLUN (jusqu'à DEL2017_024)
Zeineb LOUNICI	procuration à	Patricia GAU
Jean-François BOLZEC	procuration à	Guy BENEYTOU
Jean-Luc BOSC	procuration à	Jean-Pierre BERTHOMIEUX
René LOPEZ	procuration à	Maxime MARROT
Dany DEBAULIEU	procuration à	Dominique DUMONT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE	procuration à	Gérard DUBOS

Absents : Didier BROUSSARD (jusqu'à DEL2017\_025) et Samira EL KHADIR (à partir de DEL2017\_048)

Secrétaire de séance : Pascale PAVONE

\*\*\*

### Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 12 décembre 2016

\*\*\*

### Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*

#### aff n°DEL2017\_024 : Agenda 21 - Rapport annuel d'information en matière de Développement Durable

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport annuel en matière de Développement Durable.

#### aff n°DEL2017\_025 : Débat des orientations budgétaires pour l'année 2017

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2017.

**aff n°DEL2017\_026 : Rapport de situation comparée en matière d'égalité Femmes/Hommes - année 2016**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport de situation sur l'égalité Femmes/Hommes pour l'année 2016.

**aff n°DEL2017\_027 : Rapport sur l'avancement de la mutualisation pour la Ville de Pessac - Premier bilan et perspectives**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport sur l'avancement de la mutualisation pour la Ville de Pessac.

**aff n°DEL2017\_028 : Attribution de compensation 2016 - Convention portant régularisation de l'AC - Remboursement de Bordeaux Métropole à la Ville de Pessac**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de régularisation de l'AC 2016 en faveur de la Commune.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, EL KHADIR DEBAULIEU et DESPAGNE et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER.**

**aff n°DEL2017\_029 : Mise en place d'une attribution de compensation d'investissement**

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'imputation de l'AC en section d'investissement,
- de répartir l'AC à verser par la Ville de Pessac à Bordeaux Métropole en 2017 sur les sections de fonctionnement et d'investissement du budget, conformément à la délibération du Conseil de Métropole du 27 janvier 2017.
- d'inscrire 9 503 693,71 € en dépenses de la section de fonctionnement 2017, en chapitre 014, article 7391211 Attributions de compensation, fonction 01 opérations non ventilables.
- d'inscrire 885 339,33 € en dépenses d'investissement 2017. L'imputation sera précisée par arrêté d'actualisation de l'instruction budgétaire et comptable M.14.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, EL KHADIR DEBAULIEU et DESPAGNE et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER.**

**aff n° DEL2017\_030 : Transfert partiel à Bordeaux Métropole de la compétence sportive concernant le soutien aux investissements au bénéfice des centres de formation et d'entraînement des clubs sportifs professionnels**

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le transfert partiel de compétence sportive concernant le soutien aux investissements relatifs aux centres de formations et d'entraînement des clubs sportifs professionnels métropolitains,
- de charger le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence prévue à l'article 5211-17 du CGCT.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Abstention de Mmes DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, EL KHADIR DEBAULIEU et DESPAGNE et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER.**

**M. SARRAT vote contre.**

**aff n°DEL2017\_031 : Instauration de la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires**

Le Conseil Municipal décide :

- d'instaurer la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter de l'imposition 2017,
- de fixer son taux à 20 %.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de M. BERTHOMIEUX.**

**aff n°DEL2017\_032 : Versement d'indemnités kilométriques aux agents autorisés à utiliser leur véhicule dans l'accomplissement du service public**

Le Conseil Municipal décide de permettre le remboursement des frais de déplacement des agents autorisés à utiliser leur véhicule personnel dans l'intérêt du service public sur le territoire communal sur la base des indemnités kilométriques réglementaires.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2017\_033 : Avenue du Port aérien - Convention avec Bordeaux Métropole relative à la mise en place, la collecte et la maintenance de containers enterrés**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2017\_034 : Chemin du Transvaal - Acquisition d'un ensemble immobilier, propriété de M. GALOPIN**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle propriété de M. Bertrand GALOPIN aux conditions mentionnées dans la délibération,
- d'autoriser M. Éric MARTIN à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, EL KHADIR DEBAULIEU et DESPAGNE et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER votent contre.**

**aff n°DEL2017\_035 : Avenue de Magonty - Acquisition de la parcelle CL n°430 en vue de son incorporation dans le domaine public communal**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée CL n°430 auprès de PICHET ADB ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2017\_036 : Lotissement d'activités "Bois de Saint Médard" - Cession d'un terrain à l'entreprise MAKE MY VAN**

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la cession à la société MAKE MY VAN ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, du terrain du lotissement d'activités « Bois de St Médard » aux conditions mentionnées ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mme CURVALE vote contre**

**aff n°DEL2017\_037 : Agence d'urbanisme (A'Urba) - Approbation de la convention annuelle pour le versement de la subvention 2017**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle déterminant la déclinaison du programme d'actions pour l'année 2017, la subvention de 25 000 € allouée et l'échéancier correspondant, à savoir :

- 50 % à la signature de la présente convention

- 25 % au 15 septembre de l'année 2017

- 25 % au 15 décembre de l'année 2017

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à les signer,

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2017\_038 : Restructuration et extension des écoles Jean Cordier - Approbation du contrat de maîtrise d'œuvre**

Le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension des écoles Jean Cordier à BDM Architectes – 2 quai de Brazza, 33100 Bordeaux – pour un montant global de 625 600,00 € HT, soit 12,51 % (taux de rémunération de base : 10,20 % ; missions complémentaires (DIAG, HQE, EFAE, SSI, OPC) : 2,31%) du montant prévisionnel des travaux fixé à 5 000 000,00 € HT (valeur octobre 2016),

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre,

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les permis de démolir et de construire dans le cadre de cette opération,

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2017\_039 : Dénomination du rond point de l'Ordre National du Mérite**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser la dénomination du rond point situé avenue Bougnard et rue du Luc : Rond Point de l'Ordre National du Mérite.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2017\_040 : Ajustements des périmètres de carte scolaire**

Le Conseil Municipal décide d'adopter les ajustements de périmètres de carte scolaire, avec la liste des rues impactées par un changement de sectorisation pour une application à compter de la rentrée 2017.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2017\_041 : Inscriptions scolaires - Actualisation du règlement intérieur**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la nouvelle version du règlement des inscriptions scolaires annexé à la délibération et applicable à partir de la campagne d'inscriptions 2017.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2017\_042 : Services péri et extrascolaires de la Ville de Pessac - Actualisation du règlement intérieur**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la nouvelle version du règlement intérieur des

services péri et extrascolaires annexé à la délibération et applicable à partir de la campagne d'inscriptions 2017.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, EL KHADIR DEBAULIEU et DESPAGNE et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER votent contre.**

**aff n°DEL2017\_043 : Services péri et extrascolaires de la Ville de Pessac - Tarifs 2017/2018**

Le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs 2017/2018 des services péri et extrascolaires et leurs conditions d'application à compter de la rentrée 2017.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, EL KHADIR DEBAULIEU et DESPAGNE et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER votent contre.**

**aff n°DEL2017\_044 : Activités Saint-Lary - Tarifs 2017/2018**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés et leurs conditions d'applications à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement ou l'organisation de ces séjours,

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, EL KHADIR DEBAULIEU et DESPAGNE et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER votent contre.**

**aff n°DEL2017\_045 : Activités complémentaires Romainville - Tarifs été 2017**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés et leurs conditions d'application,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement de ces séjours,

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, EL KHADIR DEBAULIEU et DESPAGNE et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER votent contre.**

**aff n°DEL2017\_046 : Séjours été à Sanguinet et à Saint Lary - Tarifs 2017\_**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés et leurs conditions d'application,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement de ces séjours,

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, EL KHADIR DEBAULIEU et DESPAGNE et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER votent contre.**

**aff n°DEL2017\_047 : Pessac Animation - Tarifs**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés et leurs conditions d'application à compter du 1<sup>er</sup> juillet

2017,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement de ces activités,

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, EL KHADIR, DEBAULIEU et DESPAGNE et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER.**

**aff n° DEL2017\_048 : Pratiques Artistiques et Musicales Accompagnées (PAMA)  
- Tarifs des activités**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés et leurs conditions d'application à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement de ces activités,

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, DEBAULIEU et DESPAGNE et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER.**

**aff n° DEL2017\_049 : Restaurants administratifs - Tarifs 2017**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les grilles tarifaires proposées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017,

- d'autoriser Monsieur le Maire à dénoncer les conventions existantes et à signer les nouvelles conventions avec les organismes d'intérêt public et administrations accueillies.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, EL KHADIR DEBAULIEU et DESPAGNE et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER votent contre.**

***La séance est levée à 22H30.***